



TORI



Conseille

Service-conseil en services de garde

OFFRE DE SERVICE : ACCOMPAGNEMENT À L'OUVERTURE ET AU DÉMARRAGE DE SERVICE DE GARDE



De l'idée au permis: on sécurise ton ouverture



Table des matières

 Mandat de consultation -Accompagnement.....	3
 Objectif de l'offre	3
 Étape 1 – Diagnostic préliminaire	3
 Étape 2 – Mandat sur mesure.....	4
 Nos responsabilités principales	4
 Avantages pour toi.....	5
 Structure de tarification.....	5
 Questions fréquentes	6
 Nous nous engageons à:.....	6
 Mentions légales.....	7
 Modalités de paiement.....	9

 Ce document est rédigé au féminin afin d'en faciliter la lecture. Le ton utilisé reflète nos valeurs **de proximité, d'entraide et d'esprit de collaboration** qui guident chacun de nos accompagnements.

Mandat de consultation – Accompagnement

À travers **Tori Conseille**, nous accompagnons avec bienveillance et efficacité les porteurs de projet et les gestionnaires de services de garde, qu'ils soient en démarrage, en restructuration ou en recherche de soutien ponctuel. Notre rôle est d'offrir un accompagnement stratégique, humain et concret, qui s'adapte à tes besoins, à ton rythme et à ta réalité.

Objectif de l'offre

Notre objectif : Notre objectif : **t'aider à y voir plus clair, à gagner en confiance et à avancer avec des outils concrets.** Que tu sois en train de monter ton dossier MFA, de bâtir ton programme éducatif ou de te préparer à une inspection, nous t'offrons un accompagnement personnalisé.

Étape 1 – Diagnostic préliminaire

Nous proposons un diagnostic bienveillant et sans pression pour comprendre ta réalité actuelle ou ton projet à venir. Que tu sois déjà en poste comme direction ou en pleine préparation pour ouvrir ton service de garde, cette première étape permet de poser les bases d'un accompagnement clair, humain et adapté.

Ce diagnostic comprend :

- Une rencontre exploratoire (en virtuel)
- L'analyse de ton contexte : fonctionnement actuel ou vision projetée (outils, communication, priorités, défis à anticiper)
- Une recommandation bienveillante, adaptée à ta réalité, pour t'orienter vers l'accompagnement le plus utile pour toi (durée, services, prochaines étapes)

✨ Cette étape est **gratuite et sans engagement**, afin de te permettre d'évaluer la pertinence de notre accompagnement.

Étape 2 – Mandat sur mesure

Une fois le diagnostic fait, nous proposons un mandat simple, clair et adapté à ta situation. Celui-ci peut inclure :

- Accompagnement pour le dépôt de permis
 - Rédaction du programme éducatif ou de la régie interne
 - Préparation à une inspection du MFA
 - Soutien administratif, pédagogique ou stratégique
 - Ateliers ou formations sur mesure pour gestionnaires ou éducatrices
 - Relecture de documents, lettres ou politiques
 - Optimisation de la gestion : amélioration des ratios, de la culture et de la conformité pour renforcer la performance et préparer, au besoin, la revente.
 - **Accompagnement clé en main pour l'ouverture de ta garderie privée** (subventionnée ou non, local à louer ou à acheter)
-

Nos responsabilités principales

Nous nous impliquons de manière flexible et concrète selon le mandat défini :

- Révision de documents clés
 - Préparation à la conformité MFA
 - Soutien à distance ou en présentiel (au besoin)
 - Animation de rencontres, ateliers ou suivis
 - Recommandations stratégiques et opérationnelles
-

Avantages pour toi

- Pas d'engagement à long terme
 - Un vrai regard externe, sans jugement
 - Une alliée disponible, proactive et bienveillante
 - Accompagnement professionnel, humain et flexible
 - Coûts maîtrisés (pas de charges sociales, pas de gestion RH)
 - Résultats concrets et mesurables
-

Structure de tarification

Voici nos forfaits les plus populaires :

- Taux horaire : 80\$/heure
- **Diagnostic préliminaire**
- Consultation unique avec rapport : 175 \$
- Programme éducatif ou régie interne : 1 200 \$
- Dossier complet de demande de permis : 1 600 \$
- **Prévision financière 3 ans : 1 600 \$**
- Formation 1.5h : 250 \$
- Accompagnement pédagogique (10h) : 750 \$
- Forfait Signature (clé en main – ouverture garderie) : 5 000 \$ **-mettre limite temps**
- Forfait Analyse stratégique et optimisation :
 - Forfait de base (2 500 \$) : Analyse approfondie et plan d'actions écrit, révision du programme éducatif et de la culture organisationnelle, guide pratique de recommandations à mettre en œuvre par la direction (sans accompagnement direct de Tori Conseille).
 - Forfait complet (5 000 \$) : Tout le contenu du forfait de base + accompagnement direct pour la mise en œuvre du plan d'actions, coaching de l'équipe de gestion pour 6 mois.
- Forfait direction : accompagnement continu – 4 000 \$/mois

Autres tarifs sur mesure disponibles selon tes besoins.

Questions fréquentes

« Est-ce qu'on peut commencer petit ? »

Oui. Il est tout à fait possible de faire une seule rencontre ou un petit bloc d'heures pour débiter.

« Peut-on ajuster le mandat ? »

Absolument, selon tes priorités et ton budget.

« Sommes-nous liées à long terme ? »

Non. Tu as toute la flexibilité.

« Est-ce que tu peux travailler à distance ? »

Oui. La majorité de nos services peuvent être offerts en ligne partout au Québec.

« Pouvez-vous vous déplacer ? »

Oui, dans certains cas, selon la nature du mandat et ta région.

« Offrez-vous du suivi après l'ouverture ? »

Oui, nous pouvons poursuivre l'accompagnement après l'ouverture ou offrir un soutien continu à la direction.

Nous nous engageons à:

- Offrir un service rigoureux, discret et adapté
- Respecter tes délais, ton budget et ton vision
- Travailler dans la transparence et la collaboration

Mentions légales

1. Limite de services – Rôle de Tori Conseille

Tori Conseille offre des services de consultation stratégique, de planification, d'optimisation et de soutien administratif pour les personnes qui souhaitent ouvrir, structurer ou améliorer un service de garde.

Elle *n'agit pas comme courtière* pour la vente d'entreprises ou d'immeubles, et *n'offre aucun service direct de mise en vente ou de négociation de transaction*. Les services liés à la vente sont exclusivement pris en charge par un *courtier immobilier autorisé*, conformément à la réglementation de l'OACIQ.

Dans le cadre d'une collaboration avec un courtier, le rôle de Tori Conseille est limité à la *préparation de documents, l'optimisation de l'offre ou de l'achat, l'analyse stratégique*, ou toute autre contribution de nature consultative.

2. Refus de projet – MFA

Le Ministère de la Famille se réserve le droit de refuser un projet pour des motifs liés à ses orientations stratégiques, à la saturation du secteur, à l'évaluation globale du promoteur ou à tout autre facteur jugé pertinent. Tori Conseille ne peut garantir l'acceptation d'un projet, même si le dossier est complet et conforme.

Tori Conseille ne peut être tenue responsable en cas de *refus ou de rejet d'une demande de permis par le ministère de la Famille (MFA)*. Le dépôt de la demande ne constitue pas une garantie d'acceptation. *Aucun remboursement ne sera accordé*, que ce soit en cas de refus, de délais imprévus ou de changements dans la décision du client.

En cas de refus du Ministère de la Famille, Tori Conseille pourra, à la demande du client, offrir un service de révision ou de nouvelle demande. Ce service fera l'objet d'une entente distincte et possiblement d'une facturation supplémentaire, selon l'ampleur des correctifs à apporter.

3. Responsabilité du client

Le client s'engage à fournir à Tori Conseille des informations exactes, complètes et à jour. Toute erreur ou omission dans les données fournies relève de sa seule responsabilité. Tori Conseille ne peut être tenue responsable des conséquences liées à des documents erronés, incomplets ou remis en retard.

4. Clause de confidentialité

La consultante s'engage à préserver la confidentialité de toute information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exécution du présent mandat, incluant, sans s'y limiter, les informations concernant les enfants, les familles, les employés, les partenaires, les finances, les politiques internes, les procédures administratives et les documents exclusifs du client.

Aucune information ne pourra être communiquée à des tiers sans le consentement écrit préalable du client, sauf si requis par la loi. Cette obligation demeure en vigueur pendant toute la durée du contrat **et subsistera indéfiniment après sa fin**, peu importe le motif de cessation.

5. Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties avec **un avis écrit de 7 jours**. Si la résiliation vient du client, aucun remboursement ne sera accordé. En cas d'annulation du mandat par le client après le début des travaux, les sommes déjà perçues demeurent acquises. Des frais supplémentaires pourront s'appliquer selon l'avancement du travail. ***** force majeure *****

6. Droit applicable

Ce contrat est régi par les lois du Québec. En cas de conflit, les parties s'engagent à tenter une médiation avant toute action juridique.

Modalités de paiement

Les services sont payables par **virement bancaire** ou **virement Interac**.

Des reçus sont remis pour chaque transaction.

Si tu as besoin d'un arrangement particulier, n'hésite pas à nous en parler; nous sommes toujours ouverts à trouver une solution humaine et réaliste. ✨